



www.bievre-valloire.fr

CHARTRE DU PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE

Document définitif - juillet 2010



ELABORATION DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

Editorial 2

Pourquoi une Charte de Pays ?..... 3

Une démarche concertée..... 4

Ce qu'il faut retenir du diagnostic..... 5

Le futur souhaité du Pays de Bièvre-Valloire..... 6

Les 5 axes stratégiques de la Charte..... 7

AXE 1 : PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE 7

1.1 Créer un environnement favorable au développement économique local..... 7

1.2 Adapter la qualification des personnes aux évolutions des métiers..... 7

1.3 Renforcer les coopérations économiques 7

1.4 Renforcer la place de l'économie de proximité 8

1.5 Maintenir une activité agricole forte et structurer les filières forestières 8

1.6 Développer les éco-activités 8

AXE 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE 9

2.1 Maintenir la biodiversité du territoire 9

2.2 Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie 9

2.3 Limiter les pressions liées à l'urbanisation du territoire 9

2.4 Préserver la nappe phréatique 9

2.5 Améliorer la gestion des déchets 9

AXE 3 : ADAPTER LE TERRITOIRE AUX BESOINS DE LA POPULATION .10

3.1 Accompagner les nouveaux besoins 10

3.2 Favoriser une offre diversifiée de soins 10

3.3 Développer l'offre culturelle et de loisirs, facteur d'épanouissement et source de cohésion sociale 10

3.4 Mutualiser les services et équipements 10

AXE 4 : CONTRIBUER LOCALEMENT A RELEVER LE DEFI CLIMATIQUE 11

4.1 Sensibiliser, informer, mobiliser les acteurs locaux 11

4.2 Renforcer la maîtrise énergétique du bâti 11

4.3 Développer les mobilités alternatives à la voiture 11

4.4 Développer les énergies renouvelables 11

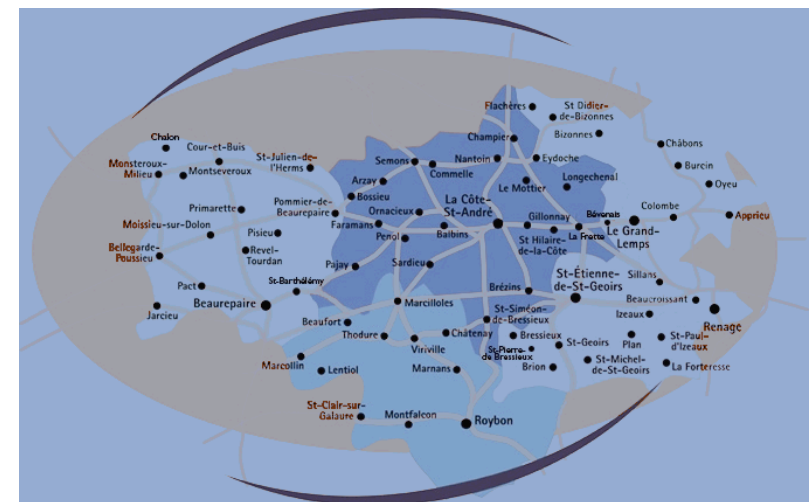
AXE 5 : RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE BIEVRE-VALLOIRE 12

5.1 Informer, mobiliser et accompagner les acteurs locaux .. 12

5.2 Développer les dynamiques locales de concertation 12

5.3 Renforcer les coopérations territoriales..... 12

Le Pays de Bièvre-Valloire :
5 intercommunalités, 70 communes



EDITORIAL

Depuis plus de 15 ans, le Pays de Bièvre-Valloire est un territoire d'initiatives, de mutualisations et de partenariats constructifs en vue d'un développement local équilibré et solidaire. Créé en 1996 par les communautés de communes de Bièvre Est, Bièvre-Liers, du Territoire de Beurepaire et du Pays de Chambaran, le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire porte cette démarche et fédère les acteurs autour de projets structurants. En 2011, son action sera renforcée grâce à l'adhésion d'une cinquième intercommunalité, Bièvre Toutes Aures.

Après avoir animé un premier contrat de développement, de 1997 à 2002, puis un second, lancé en 2005 et s'achevant en février 2011, le Syndicat mixte s'engage dans une nouvelle démarche avec la Région Rhône-Alpes : un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes.

Pour les dix prochaines années, cette ambition s'inscrit en effet dans une politique de développement durable : préserver et valoriser nos ressources, ainsi que nos savoir-faire, afin de bâtir un projet de territoire volontariste, moderne et solidaire.

La démarche citoyenne conduite pour l'élaboration de notre Charte de Pays donne aux élus une obligation encore plus forte de réussir.

Les acteurs socioprofessionnels, réunis au sein du Conseil local de développement Bièvre-Valloire Economique et Social, ont largement contribué à la richesse des débats : qu'ils en soient ici remerciés.

La participation des habitants lors de l'enquête de consultation, du Forum de territoire et au sein des ateliers thématiques, a également permis d'enrichir les propositions : que chacun trouve ici l'expression de notre gratitude.

Notre volonté a été de réfléchir collectivement à un avenir souhaitable de notre territoire, afin de décliner cette vision en un programme d'actions porté par le plus grand nombre. Pour y parvenir, la Région Rhône-Alpes nous apportera un soutien politique et financier majeur en étant signataire du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. Le Conseil général de l'Isère sera également un partenaire indispensable.

Notre détermination est grande, mais nous avons conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir : seul un engagement collectif et durable des élus, des socioprofessionnels et des habitants nous permettra de réussir.

Christian NUCCI,
Président du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire

POURQUOI UNE CHARTE DE PAYS ?

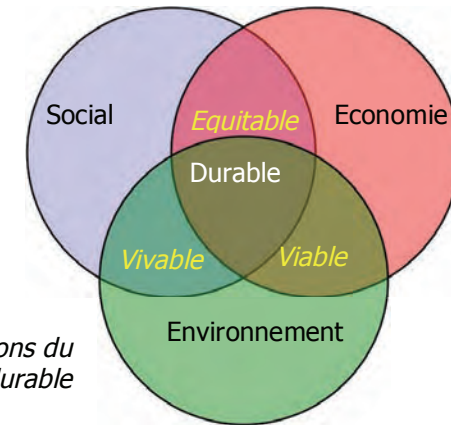
Deux contrats de développement ont permis, depuis 1997, la **mise en œuvre de nombreuses actions** : entretien et valorisation de 650 km de sentiers de randonnée, structuration et développement de l'offre touristique, appui à la création d'entreprises avec Bièvre-Valloire Initiative, restauration du patrimoine bâti, protection de l'environnement, soutien à la culture, valorisation de l'agriculture locale...

Le Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes arrivant à échéance en février 2011, les élus du territoire ont souhaité engager **un nouveau contrat**, auquel la communauté de communes de Bièvre Toutes Aures est associée, en collaboration avec la Région Rhône-Alpes. Le territoire couvert comprend ainsi 70 communes, soit 68 000 habitants. Au préalable, les élus et les membres du Conseil local de développement BVES ont travaillé sur le futur souhaité pour le Pays de Bièvre-Valloire et ils ont défini un projet territorial de développement durable.

C'est ce projet qui est présenté dans le présent document, la **Charte du Pays de Bièvre-Valloire**.



Les partenaires ont également souhaité amplifier leur engagement en faveur d'un **développement durable** du territoire, sur ses 3 dimensions, l'équité sociale, le développement économique et la protection de l'environnement.



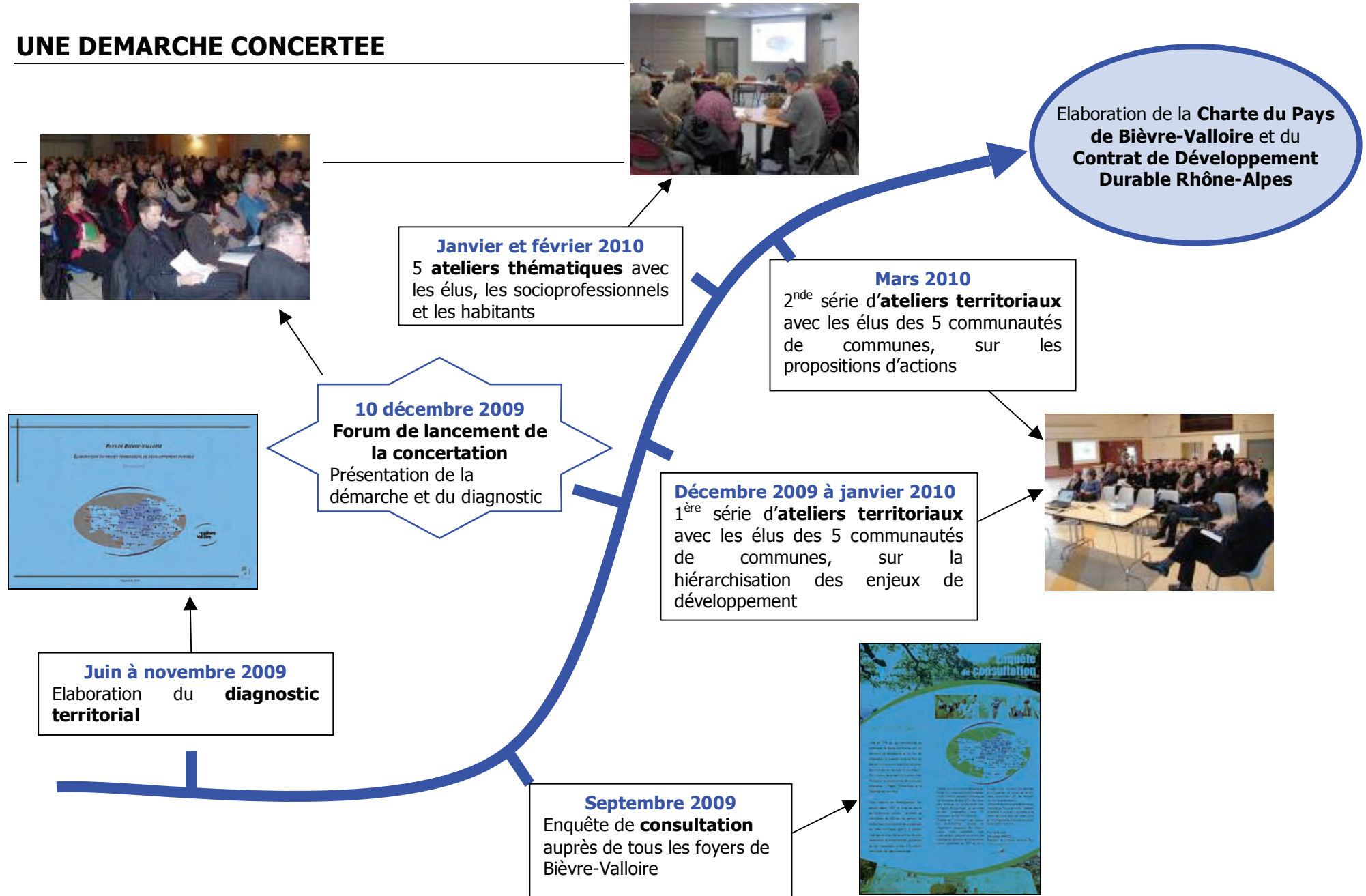
Les 3 dimensions du développement durable

En élaborant la Charte de Pays, le territoire se dote ainsi d'une **stratégie de développement durable** qui offre une **cohérence globale à l'ensemble de ses projets**, dont certains intégreront le nouveau contrat, le **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)**.

Pour répondre à cette ambition, l'implication forte **des acteurs du territoire dans cette dynamique** de développement durable est indispensable. Pour ce faire, la démarche a été conduite de manière largement **concertée**, du diagnostic au plan d'action.

A travers sa Charte de Pays, le territoire répond aux enjeux locaux et globaux du développement durable. De même, le futur Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes intégrera systématiquement à ses projets la prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques. Il permettra ainsi de **contribuer localement aux grands défis planétaires** du 21^{ème} siècle, et de « *répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (définition du développement durable – Rapport Brundtland 1987).

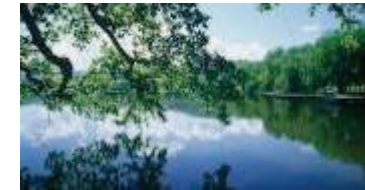
UNE DEMARCHE CONCERTEE



CE QU'IL FAUT RETENIR DU DIAGNOSTIC

Un territoire présentant un environnement et un cadre de vie privilégiés mais soumis à de fortes pressions liées à la péri-urbanisation croissante

Le Pays de Bièvre-Valloire dispose d'un cadre de vie d'une très grande qualité (plaines, collines, vallons, forêts, prés, faune et flore) que les évolutions récentes tendent toutefois à fragiliser : pressions foncières, activités économiques, migrations domicile-travail...



Un territoire fortement consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre, dans un contexte de crise énergétique et de réchauffement climatique



Sur le plan énergétique, l'enjeu est double, avec la nécessité de limiter la dépendance aux énergies fossiles d'une part, et de diminuer les rejets de gaz à effet de serre d'autre part. Les évolutions récentes appellent des réponses fortes et cohérentes pour faire face à ces nouveaux défis qui interrogent le développement et l'aménagement du territoire dans sa transversalité.

Un territoire concurrencé par l'attractivité des pôles économiques voisins

L'attrait d'un foncier moins cher a contribué à une accélération de la croissance démographique du territoire mais sur le plan du développement économique, celui-ci reste fortement concurrencé par les pôles urbains voisins. Ce développement appelle à un rééquilibrage emploi/habitat sur le territoire et une qualification de « l'environnement » proposé aux entreprises.



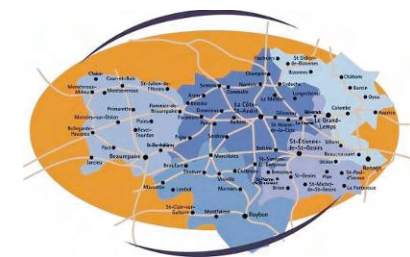
Un territoire d'accueil de nouvelles populations dont le lien social doit être constitué et préservé



L'accueil de populations nouvelles, souvent jeunes et urbaines, sur un territoire à dominante rurale et dont la population vieillit se traduit par des demandes et des aspirations qu'il convient d'articuler avec les besoins existants, afin de garantir la cohésion sociale du territoire.

Une nécessaire implication des acteurs locaux et un renforcement de la gouvernance

Si l'engagement du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire en faveur du développement durable est nécessaire pour lancer la dynamique, il ne saurait être à lui seul suffisant pour faire du territoire un territoire durable : l'implication large des acteurs locaux et l'engagement des différents niveaux de collectivité seront indispensables.



LE FUTUR SOUHAITE DU PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE

Le Pays de Bièvre-Valloire gardera son **caractère rural** qui lui est propre, constitué d'un réseau de bourgs centres.

La place de l'**agriculture de proximité**, diversifiée, innovante, respectueuse de son environnement sera préservée, avec une meilleure structuration de la production, une intégration et une contractualisation plus forte des réseaux, ainsi qu'une montée en puissance des circuits courts pour alimenter les bassins de vie locaux et périphériques. Cette préservation nécessitera une **plus forte maîtrise de la pression foncière**.

L'aménagement et le développement du territoire se fera dans le **respect de la qualité** de ses espaces, de ses paysages et milieux naturels, de son patrimoine et de son identité. Le territoire restera néanmoins ouvert aux évolutions à venir, dans les domaines culturel et architectural notamment. Une attention particulière sera apportée à la **maîtrise des impacts environnementaux** liés à l'urbanisation et aux infrastructures sur les ressources naturelles, notamment pour **maintenir la biodiversité** du territoire et préserver la **ressource en eau**.

Le territoire maintiendra sa **qualité d'accueil des populations**. Cette capacité se traduira non plus par l'afflux de nouvelles populations – qui bien que maintenu sera significativement ralenti - mais par une meilleure intégration de tous les habitants du territoire, afin de **renforcer sa cohésion sociale**. Si le territoire doit permettre de répondre aux besoins élémentaires, en matière d'**habitat et de santé** notamment, il doit également permettre un épanouissement de ses habitants par l'**accès à la formation, la culture, les loisirs...** au plus grand nombre.

Cette qualité d'intégration sera également renforcée par le **rééquilibrage entre l'habitat et les activités**, au profit du second, afin d'augmenter le nombre d'emplois proposés localement. Ce rééquilibrage sera permis par la **création d'un « environnement » attractif pour les entreprises** et le **renforcement des coopérations économiques**.

La dynamique économique reposera sur une **économie de proximité** fortement ancrée au territoire et une **industrie valorisée**.

Au-delà des enjeux locaux, le territoire devra également contribuer localement à l'effort à entreprendre pour répondre au grand défi planétaire qu'est le **réchauffement climatique**. Cette contribution passera par la mise en œuvre d'une **stratégie énergie climat cohérente** s'inscrivant dans les objectifs européens des 3 x 20 % à échéance 2020 et du facteur 4 à horizon 2050. Relever ce défi imposera d'appréhender transversalement sur le territoire les questions de son **urbanisation et des mobilités**, en cohérence avec les territoires périphériques. Cela imposera également de minimiser sa dépendance énergétique par le développement des **énergies renouvelables** en lien avec ses potentialités.

Enfin, la création de cette dynamique de développement durable du territoire se fera par une **large mobilisation des acteurs locaux et des habitants**. Pour ce faire, les acteurs seront largement sensibilisés, informés et associés aux projets. Les pratiques de concertation locales seront améliorées.

Cette dynamique sera également permise par le **renforcement des coopérations** à l'intérieur du territoire et avec les territoires environnants, pour mieux répondre aux enjeux locaux, régionaux et mondiaux en perpétuelle évolution.

Le futur souhaité ainsi énoncé constitue la ligne directrice de la Charte de Pays et se décline en **5 axes stratégiques** :

1. Permettre un développement économique durable ;
2. Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire ;
3. Adapter le territoire aux besoins de la population ;
4. Contribuer localement à relever le défi climatique ;
5. Renforcer la gouvernance locale au profit du développement durable de Bièvre-Valloire.

Ces 5 axes constituent le **projet cohérent de développement durable** du Pays de Bièvre-Valloire pour les 10 années à venir.

LES 5 AXES STRATEGIQUES DE LA CHARTE

AXE 1 : PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

☞ Constat :

Le territoire est marqué par une évolution de son profil économique - diminution des emplois agricoles et industriels au profit des services et de la construction - et un flux d'actifs vers l'extérieur important. Le territoire doit donc rééquilibrer ses dynamiques démographiques et économiques au profit de cette dernière dans un objectif de réelle mixité fonctionnelle. Cela ne peut se faire par le seul aménagement de foncier - voire d'immobilier - dédié, mais au-delà par la **création d'un « environnement » favorable** au maintien et au développement d'activités sur le territoire.

⇒ **6 orientations** déclinent cet axe stratégique.

1.1 Créer un environnement favorable au développement économique local

Au-delà de leurs besoins fonciers ou immobiliers, les entreprises sont de plus en plus sensibles à leur environnement et aux services proposés sur leur territoire d'implantation. C'est pourquoi il convient d'engager des **démarches de qualité environnementale et de services** à l'échelle des principales zones d'activités économiques du Pays, de les doter des **infrastructures numériques** adaptées aux nouveaux besoins. L'**accueil, l'accompagnement, le soutien à la création et la reprise des entreprises** compléteront ce dispositif.

Cet environnement devra également permettre d'inciter les **entreprises à élaborer leurs propres stratégies de développement durable**.

1.2 Adapter la qualification des personnes aux évolutions des métiers

Bièvre-Valloire, à l'image de nombreux territoires français, a connu une mutation de ses activités, avec une diminution des activités agricoles et industrielles au profit des activités de services et de la construction. Dans ce contexte, bien que le territoire soit créateur net d'emplois, les compétences inhérentes à ces nouvelles activités peuvent être en inadéquation avec le profil des personnes en recherche d'emploi.

Ce constat appelle une **adaptation de la qualification des actifs du territoire aux évolutions des métiers** et aux activités en développement.



1.3 Renforcer les coopérations économiques

Dans un contexte de concurrence exacerbée entre les territoires en matière de développement économique, il convient de **renforcer les coopérations économiques locales**. Cette coopération permettra une meilleure lisibilité de l'offre économique locale, et devra également se traduire par une plus grande complémentarité entre les zones d'activités économiques.

Les coopérations seront également renforcer avec les territoires environnants, notamment par l'**intégration des réseaux régionaux** (pôles de compétitivité ou d'excellence rurale, clusters...) et le renforcement des liens avec les pôles de recherche et d'innovation.

1.4 Renforcer la place de l'économie de proximité

Compte tenu des caractéristiques du territoire, l'économie présente (commerce, construction, services aux habitants) occupe une place stratégique, accentuée par l'aménité qu'elle génère (services de proximité, qualité du cadre de vie...) au-delà de sa seule fonction économique. Il conviendra de **maintenir le maillage du territoire en accompagnant les activités artisanales et le commerce de proximité**. A ce titre, une réflexion devra être menée sur l'offre commerciale du territoire.

Il sera également nécessaire de **renforcer et diversifier l'offre touristique locale**, avec un positionnement sur le marché du **tourisme vert** entre autres, afin d'en faire un levier de développement économique et améliorer l'image du Pays.

1.5 Maintenir une activité agricole forte et structurer les filières forestières

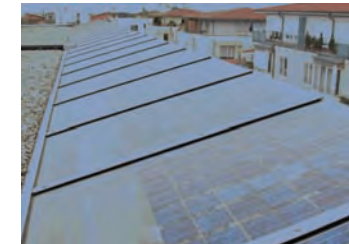
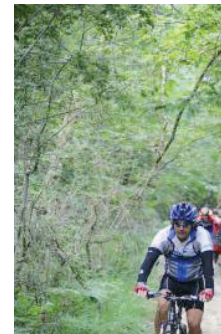
Bien que fragilisée, l'agriculture représente toujours une activité économique majeure de part la diversité des productions et du fort potentiel agronomique du territoire. En outre, ses apports actuels et potentiels en matière de préservation de la biodiversité et des paysages, de lutte contre le réchauffement climatique, sont réels.

Cette activité sera confortée grâce à la mise en place d'une **politique foncière volontariste et concertée**, à la **structuration de filières** : circuits courts, agro tourisme, culture bio..., et à **l'accompagnement des agriculteurs** (installation, amélioration des conditions de travail, diversification des revenus...).

La forêt sera valorisée grâce à la **structuration des filières bois construction et bois énergie** en lien avec les projets du territoire (Charte forestière, Center Parcs...) et les territoires limitrophes.

1.6 Développer les éco-activités

Dans un contexte de montée en puissance des préoccupations environnementales, les éco-activités représentent un réel potentiel de développement économique. Il convient au territoire d'accompagner ce développement, par une **structuration de l'offre et un soutien de la demande**, en s'appuyant sur les potentialités locales : énergie, bois, chanvre...



AXE 2 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE

☞ Constat :

Le territoire de Bièvre-Valloire se caractérise par la richesse de ses paysages et de son cadre de vie, de ses espaces naturels - notamment la présence de continuités végétales encore peu fragmentées – ainsi que par sa ressource en eau. Cependant, le développement du territoire et son urbanisation accentuent les pressions sur ces ressources.

⇒ **5 orientations** déclinent cet axe stratégique.

2.1 Maintenir la biodiversité du territoire

Afin de pérenniser la richesse des espaces naturels du territoire, il convient de maintenir leur fonctionnalité par la **préservation de « continuums » écologiques** constitués d'espaces naturels interconnectés, comprenant des zones réservoir, des zones d'expansion et des corridors d'interconnexion entre différents habitats.

Une planification appropriée du territoire et un programme de mesures de restauration devra permettre de gérer ce capital particulier identifié par l'inventaire du patrimoine naturel.

2.2 Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie

Afin de préserver la qualité des paysages et le cadre de vie du territoire, son aménagement devra se faire de façon cohérente, en favorisant la **mise en valeur des ressources locales** – paysagère, architecturale, naturelle... - et en s'appuyant sur leur identité patrimoniale. La Charte paysagère servira de référence. L'architecture devra cependant rester ouverte aux évolutions, notamment pour faire face aux nouveaux enjeux énergétiques.

2.3 Limiter les pressions liées à l'urbanisation du territoire

L'urbanisation du territoire a été importante et il convient aujourd'hui de maîtriser les pressions sur les ressources. Pour ce faire, la mise en œuvre des **outils de planification sera renforcée en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** de la Région Urbaine Grenobloise ainsi que les SCOT périphériques. L'aménagement du territoire devra privilégier une densification des formes urbaines et favoriser la mixité fonctionnelle. Il devra également se faire en cohérence avec les enjeux énergétiques et de mobilité du territoire.

2.4 Préserver la nappe phréatique

Bien qu'importante, la ressource en eau de la nappe Bièvre-Liers-Valloire est largement exploitée pour les besoins en eau potable, l'irrigation agricole et l'industrie. Elle est également sensible aux rejets polluants qui l'affectent. La préservation de cette ressource fondamentale devra être renforcée par des actions menées en **cohérence à l'échelle du bassin versant** dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre-Liers-Valloire.

2.5 Améliorer la gestion des déchets

Bien que gérée efficacement localement par les communautés de communes et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), la production de déchets reste, comme ailleurs, importante sur le territoire. Il convient de maintenir l'effort d'implication des acteurs locaux (habitants, entreprises) dans la réduction à la source de leurs déchets ainsi que l'optimisation de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets produits, conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets.



AXE 3 : ADAPTER LE TERRITOIRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

☞ Constat :

Avec une croissance démographique de 1,9 % par an entre 1999 et 2006, le territoire connaît une forte évolution de sa population, portée essentiellement par le solde migratoire. Cette évolution démographique implique une **mise à niveau permanente des équipements et services** du territoire et le **maintien de la cohésion sociale**.

⇒ **4 orientations** déclinent cet axe stratégique.

3.1 Accompagner les nouveaux besoins

Le rajeunissement de la population avec l'arrivée de jeunes couples sur le territoire, mais aussi son vieillissement tendanciel, implique une évolution des services à la population. Cet accompagnement doit se faire au profit de la cohésion du territoire mais également par souci de solidarité intergénérationnelle. Les efforts à mettre en œuvre devront notamment porter sur **la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicaps**.

3.2 Favoriser une offre diversifiée de soins

Le territoire est globalement doté d'une offre de services de santé de premier niveau satisfaisante mais déséquilibrée sur le territoire. De plus, la démographie des praticiens impliquera à moyen, voire court terme, un sous effectif global compte tenu de la population du territoire. Enfin, des spécialités médicales et para-médicales sont déficitaires. Afin de répondre à ces besoins, il convient de **renforcer et diversifier l'offre locale de soins**, en cohérence avec l'offre périphérique et tenant compte des aspirations des professionnels de santé.

3.3 Développer l'offre culturelle et de loisirs, facteur d'épanouissement et source de cohésion sociale

L'offre culturelle, sportive et de loisirs, est hétérogène et inégalement accessible selon les catégories de population. Par ailleurs, l'arrivée de nouvelles populations, l'augmentation de certaines catégories d'âge, l'évolution des pratiques... impliquent une **évolution de l'offre et le renforcement de certains champs** : spectacle vivant - car favorisant la rencontre entre les habitants - mais aussi équipements de loisirs, cultures urbaines, numériques, pratiques amateurs, lecture, musiques actuelles... Le développement devra se faire dans un objectif d'**accès du plus grand nombre à la culture et aux loisirs**. Cette évolution impliquera également de poursuivre la **structuration et la mise en réseau des acteurs** dans le cadre d'une stratégie culturelle partagée.

3.4 Mutualiser les services et équipements

Compte tenu des nombreux enjeux à intégrer, des coûts potentiels des équipements et services, et de la nécessaire efficience des dépenses et politiques publiques, il convient de **renforcer les coopérations, mutualisations et mises en réseau à l'échelle de Bièvre-Valloire**, voire avec les territoires périphériques. Cette mise en réseau implique également d'intégrer **l'enjeu du transport** (de personnes et de données) pour l'accès à l'offre, dans un souci de sécurisation des déplacements et de limitation des rejets de gaz à effet de serre.



AXE 4 : CONTRIBUER LOCALEMENT A RELEVER LE DEFI CLIMATIQUE

☞ Constat :

En matière énergétique, le Pays de Bièvre-Valloire est fortement dépendant de ressources extérieures au territoire et ses consommations sont importantes : transports et déplacements, bâtiments, activités... Ces consommations génèrent d'importants rejets de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Les acteurs locaux doivent contribuer à relever le défi planétaire du réchauffement climatique.

⇒ **4 orientations** déclinent cet axe stratégique.

4.1 Sensibiliser, informer, mobiliser les acteurs locaux

Relever le défi du changement climatique nécessite de **mobiliser largement les acteurs du territoire** (élus, socioprofessionnels et habitants) autour d'une **stratégie énergie climat cohérente** s'inscrivant dans les objectifs européens des 3 x 20 %* à échéance 2020, et du facteur 4** à horizon 2050. L'information et l'accompagnement des acteurs seront un préalable indispensable pour atteindre cet objectif.

4.2 Renforcer la maîtrise énergétique du bâti

Les consommations énergétiques liées aux bâtiments sont importantes du fait d'un bâti majoritairement ancien donc peu performant en matière énergétique. Il convient de favoriser **la rénovation thermique du bâti existant** et de promouvoir les nouvelles constructions en anticipant sur **l'évolution de la réglementation thermique** à venir.

* Réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20% de la consommation énergétique globale, et augmentation de 20% de la production d'énergie renouvelable.

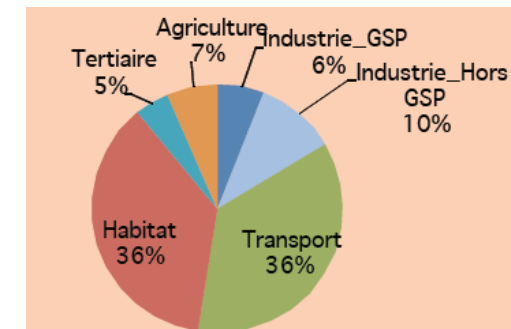
** Division par 4 des émissions de gaz à effet de serre.

4.3 Développer les mobilités alternatives à la voiture

Les transports et déplacements sont un autre gros poste de consommation énergétique et de rejet de gaz à effet de serre. La configuration du territoire de Bièvre-Valloire – avec une prédominance de l'usage de la voiture pour les déplacements - exacerbe ce constat. Développer les mobilités alternatives à la voiture nécessite de **mettre en place un faisceau de mesures**, au premier rang desquelles un **aménagement du territoire cohérent** avec cet enjeu, mais également l'amélioration de l'offre en transports collectifs (en lien avec les territoires environnants), le développement des mobilités douces - en particulier à l'intérieur des villes et des villages – ainsi que l'organisation de la mobilité.

4.4 Développer les énergies renouvelables

Afin de limiter la dépendance énergétique du territoire aux ressources externes tout en diversifiant les sources locales de production, il convient de développer **les énergies renouvelables en lien avec les potentialités du territoire**, notamment le bois et le solaire.



Répartition des émissions de CO₂ du territoire Bièvre-Valloire – SCOT RUG données 2006

AXE 5 : RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE BIEVRE-VALLOIRE

☞ Constat :

La création d'une dynamique de développement durable du territoire doit passer par une **large implication des acteurs locaux** – élus, acteurs socio-économiques, habitants... - afin d'atteindre les objectifs fixés. Si l'élaboration du projet de territoire a permis de renforcer cette implication des acteurs locaux par une démarche largement concertée, elle reste à pérenniser et à développer.

Cette dynamique ne pourra se créer que par **une mise en synergie des acteurs autour d'une stratégie commune** – La Charte du Pays de Bièvre-Valloire - au premier rang desquels les collectivités locales : Région, Département, Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, Communautés de Communes, Communes, Syndicats thématiques....

⇒ **3 orientations** déclinent cet axe stratégique.

5.1 Informer, mobiliser et accompagner les acteurs locaux

La mobilisation des acteurs locaux (élus, socioprofessionnels et habitants) au profit d'une dynamique partagée nécessite au préalable de les sensibiliser aux défis du développement durable, de les informer des enjeux locaux, de leur expliquer les choix réalisés...

Ce préalable indispensable ne saurait être négligé au risque de ne pas réussir à atteindre les objectifs fixés dans la présente Charte.

C'est pourquoi, il convient de **renforcer les outils d'information, de formation, d'accompagnement**, voire d'expertise, pour générer et accompagner cette mobilisation.

5.2 Développer les dynamiques locales de concertation

Parce que les acteurs locaux sont les meilleurs experts du territoire dont ils font usage tous les jours, il convient de renforcer les pratiques locales de concertation. Si le Conseil local de développement **Bièvre-Valloire Economique et Sociale** (BVES) continuera à jouer un rôle central dans la concertation locale - rôle pour lequel il a toute légitimité – il convient néanmoins de poursuivre une large concertation telle qu'engagée pour l'élaboration de la Charte. Pour ce faire, **l'implication des acteurs dans la définition des actions, leur mise en œuvre puis leur évaluation** sera systématiquement privilégiée.

5.3 Renforcer les coopérations territoriales

Les défis que doivent relever les territoires sont de plus en plus complexes et intégrés. Pour y répondre, il est impératif de **renforcer les coopérations territoriales au sein du Pays de Bièvre-Valloire**, mais également **avec les territoires environnants**. Le Pays sera l'échelle privilégiée de développement des partenariats et des mutualisations.

Les coopérations devront permettre d'améliorer **la cohérence de l'aménagement et du développement du territoire** à ses différentes échelles, en réponse à des **enjeux locaux, régionaux et mondiaux** en perpétuelle évolution.

